

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
Société DES CARRIERES DE VIGNATS - Commune de VAL-D'HAZEY

Le préfet de l'Eure fait savoir que par arrêté n°DCAT/SJIPE/MEA/22/008 , il a prescrit une enquête publique relative à la demande déposée par la Société des Carrières de Vignats concernant l'exploitation d'une plate-forme multimodale de transit et de valorisation de matériaux sur la commune de Val d'Hazey

Celle-ci se déroulera **pendant 35 jours consécutifs dans la commune de Val-d'Hazey, du vendredi 1^{er} avril 2022 à 9h00 au jeudi 5 mai 2022 à 17h00**

Pendant la durée de l'enquête, le dossier en version imprimée comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale et la réponse de l'exploitant sera déposé à la mairie de Val d'Hazey où toute personne intéressée pourra le consulter aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la préfecture de l'Eure <https://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Consultations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Plate-forme-multimodale-Carrieres-de-Vignats>

Les observations du public pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Val d'Hazey ou adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie, Place du souvenir – BP 14 – Aubevoye – 27940 – Le Val-d'Hazey ou par voie électronique à pref-projet-carrieresvignats@eure.gouv.fr (à l'attention du commissaire enquêteur).

Le tribunal administratif a désigné en qualité de commissaire enquêteur, Monsieur Laurent GUIFFARD, fonctionnaire retraité

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors des permanences, à la mairie de Val-d'Hazey :

- | | |
|--|------------------|
| - le vendredi 1 ^{er} avril 2022 | de 09h00 à 12h00 |
| - le samedi 30 avril 2022 | de 9h00 à 12h00 |
| - le jeudi 5 mai 2022 | de 14h00 à 17h00 |

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au responsable du projet et dans les mairies concernées pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont publiés sur le site internet de la préfecture, à la disposition du public pendant un an.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou, un refus. La décision correspondante sera prise par le préfet de l'Eure par voie d'arrêté préfectoral.

Toutes informations complémentaires concernant le projet pourront être obtenues auprès de la société des Carrières de Vignats – 57 rue Pierre Charron – 75008 PARIS

Les mesures sanitaires seront mises en place par la mairie pour assurer l'accueil du public, en fonction du protocole sanitaire relatif au Covid-19 en vigueur.

Le présent avis est affiché à la mairie de Val d'Hazey siège de l'enquête, aux mairies de Courcelles-sur-Seine et de Gaillon, comprises dans le rayon d'affichage du projet ainsi qu'au voisinage du projet de la société des Carrières de Vignats.

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale de la préfecture



Isabelle DORLIAT-POUZET